



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Personnel

Question écrite n° 37880

### Texte de la question

M Gerard Cesar attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur l'article 76 de la loi no 83-33 du 9 janvier 1983 portant dispositions statutaires relatives a la fonction publique hospitaliere. En effet, cet article indique qu'un decret en Conseil d'Etat determinera les modalites d'application des reclassements pour raison de sante des fonctionnaires relevant du statut du personnel des etablissements d'hospitalisation publics. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quel delai ce decret paraitra-t-il et le remercie de bien vouloir lui indiquer si toutes les mesures anterieures de l'ancien statut sont a ce jour maintenues.

### Données clés

**Auteur :** [M. César Gérard](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37880

**Rubrique :** Hopitaux et cliniques

**Ministère interrogé :** santé et famille

**Ministère attributaire :** santé et famille

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 mars 1988, page 1108